

ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES
SAMEDI 7 Août 2021 de 9h00 à 12h30
Centre culturel de Montmartin sur Mer

Syndics titulaires :

Présents

Pierre-Marie LAMELLIERE
Kveta SEGAULT
Dominique IMBERT
Sylvie FOUREY

Syndics suppléants :

Présents

Rémy-Charles DOSSIN
Michel COUSINOU
Jean LESOUQUET

Secrétaire :

Nathalie ETOT

Excusés :

Jean-François STORDEUR
Patrick GOMONT

Total membres convoqués : 932 et 1 473 voix
Total membres présents ou représentés : **156 et 487 voix soit 33.11 %**

Préambule : Le quorum n'était pas atteint à 9 h00, et en attendant 10 h 00, le Président Pierre-Marie Lamellière fait un historique des actions menées depuis 2011.

A 10H00 la séance est ouverte. Le Président remercie de leur présence, les maires de Montmartin-sur-Mer et d'Hauteville-sur-Mer ainsi que le vice-président de Coutances Mer et Bocage Hervé Guille ainsi que le délégué à la mer Louis Teyssier. La DDTM avec regret n'ayant pu se joindre à nous. Il remercie également l'assemblée nombreuse qui s'est soumise au passe sanitaire. La représentation de toutes ces collectivités est un plus, en effet, les dialogues, échanges, établis entre les différents « acteurs » sont nécessaires et indispensables compte tenu des travaux à réaliser précise le président.

Les différents points de l'Assemblée des Propriétaires ont été présentés avec un PowerPoint. Celui-ci est téléchargeable sur le blog dont voici le lien : <http://vivreaveclamer.com>

Selon l'ordre du jour :

1. **Introduction :** Le président commente l'ordre du jour et souligne les points d'attention de la séance ouvrant un échange avec l'assemblée, maires et représentant de la CMB.
 - a. Des perspectives de travaux se profilent pour les 5 prochaines années sur le périmètre de l'ASA. Un programme d'actions de prévention des inondations pour les années 2019-2024 a été signé par le préfet le 24 octobre 2019.
 - b. Un travail de clarification des rôles et responsabilités des différentes collectivités a été engagé dans un contexte d'évolution des compétences.
 - c. Hors actions d'entretien courant ou d'urgence sur son périmètre l'ASA agit sous sa mission à deux niveaux, l'un directement sous sa responsabilité, l'autre engageant d'autres collectivités (CMB, Communes).
 - d. Sur la digue promenade d'Hauteville l'ASA directement sous sa responsabilité complétera notamment un projet de renouvellement des rambardes, lancera un programme annuel de rechargement en sable, apportera son soutien à la rénovation de la promenade.
 - e. Sur la digue des Garennes veillera à l'avancement du projet de digue et soutiendra sa réalisation
 - f. Encouragera la réalisation d'une porte à flots automatique pour plus d'efficacité comme réalisé à Bréhal
2. **Renouvellement des syndics**

Trois syndics arrivent en fin de mandat : Mrs STORDEUR et GOMONT, titulaires et Mr DOSSIN suppléant.

 - a. Candidatures reçues
 - i. Titulaires

1. Jean-François Stordeur
 2. Rémy-Charles Dossin
- b. Suppléant
1. Didier Legrand, Conseiller Municipal d'Annoville.

Les candidatures correspondant exactement aux places disponibles le Président propose alors de voter à main levée. Le principe étant acquis les candidats sont élus à la majorité.

3. Compte rendu de l'assemblée des propriétaires du 13 juillet 2019, retour sur lettre d'informations du 10 juillet 2020 et assemblée de propriétaires du 24 octobre 2020 déplacée pour des raisons sanitaires

- a. En 2019, compte tenu du contexte sanitaire et des incertitudes liées à l'organisation de l'assemblée, des points d'ordre du jour limités, le conseil syndical du 6 juin 2020 a souhaité reporter l'assemblée annuelle aux vacances de la Toussaint **le samedi 24 octobre 2020**. Cette assemblée n'a pu avoir lieu dans le contexte Covid. Une lettre a été adressée à tous les propriétaires pour leur apporter toutes les informations utiles avec un relais sur le site de l'ASA. Pour se remémorer le Président propose de parcourir le rapport d'activité et les aspects financiers sur 2019, 2020 et 1^{er} semestre 2021.

4. Rapports d'activité 2019-2020 et 1^{er} semestre 2021.

Les diapositives de 2019, 2020, 2021 sont commentées. On retiendra plus particulièrement.

En mai 2020, le principe du COMITE de PILOTAGE « Vivre avec la mer » est acquis. Les collectivités ont répondu favorablement à cette demande. L'installation de ce comité est retardé compte tenu du COVID. La pandémie a ralenti nos ardeurs sans les anéantir. Des actions ont eu lieu cependant en concertation CMB, ASA, commune de Hauteville. Ainsi, les travaux de consolidation nord de la digue des Garennes, accès à la plage et nettoyage des gravats ont été réalisés par la CMB. La réfection des poteaux de la digue d'Hauteville est engagée par la mairie ainsi que des travaux de maçonnerie du sol de la digue promenade.

Nous avons eu également une réunion avec la mairie d'Hauteville pour travailler concrètement sur la maintenance de l'aire de promenade et le remplacement des rambardes.

En avril 2021, les conseillers syndicaux manifestent leur impatience

Constats : Difficultés de mise en œuvre des actions identifiées et manque de rythme dans la mise en œuvre, déficit de coordination et d'informations entre les différents acteurs. Illustrations de ces difficultés : PAPI : Digue des Garennes, toujours pas de visibilité, documentée, pas de planning arrêté, l'horizon 2023- 2024 est affiché. Rechargement en sable des deux digues, demande d'évaluation environnementale pas lancée, dossier loi sur l'eau également demandée. Elle serait lancée à l'échelle CMB ? Les communes de la CMB demandant du rechargement en sable se sont heurtées aux mêmes exigences.

Demandes officielles dressées à la CMB et à la préfecture, de la mise en place d'un Comité de pilotage, de clarification sur rôle et responsabilité de l'ASA. Ils décident de faire appel à un avocat pour éclairer les modalités d'intervention de l'ASA Vivre avec la Mer sur son périmètre, et de l'articulation de l'exercice de ses missions avec les communes et intercommunalités sur le territoire desquelles elle intervient.

5. Aspects financiers 2019, 2020 et projet 2021.

En 2019 ;

La recette de 20 273,77 € se répartit de la manière suivante :

- Taxe syndicale 18 762,96 €
- Intérêts de placements 1 110,00 €
- Convention avec Anneville 393,37 €
- Divers : 7,44 €

Les dépenses de 16 740,83 € se distribuent principalement ainsi :

- Secrétariat 8 249,93 €
- Informatique 2 569,51 €
- Assurances 1 776,85 €
- Frais postaux – communication 1 219,35 €

Le résultat de l'exercice s'élève à 3 532,94 €. Le compte administratif présente un excédent de 434 659,27 €. Le solde disponible reporté constaté est de 438 192,21 €. Le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 ont été présentés par le Président lors du conseil syndical du 7 mars 2020. Ils ont été approuvés à l'unanimité. Le détail est sur le blog de l'ASA.

En 2020 ;

La recette de 21 389,66 € se répartit de la manière suivante :

- Taxe syndicale 18 965,79 €
- Intérêts de placements 1 110,00 €
- Convention avec Anneville 425,57 €

- Remboursement VTA CMB 887,67 €
- Divers : 0,63 €

Les dépenses de 21 284,12 € se distribuent principalement ainsi :

- | | | |
|---------------------------------|------------|------------------------|
| • Secrétariat | 7 255,62 € | |
| • Remaniement enrochement | 4750,00 € | VTA 2700,00 € |
| • Assurances | 1 841,12 € | Informatique 1547,85 € |
| • Frais postaux – communication | 1 650,29 € | |

Le résultat de l'exercice s'élève à 809.54 €. Le compte administratif 2019 présente un excédent de 437 488.21 €. Le solde disponible reporté constaté est de 438 297.75 €. Le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 ont été présentés par le Président lors du conseil syndical du 10 avril 2021. Ils ont été approuvés à l'unanimité. Le détail est sur le blog de l'ASA.

Pour 2021 :

Le projet de budget 2021 a été mis à disposition des membres de l'ASA, à la mairie d'Hauteville, d'Annoville et de Montmartin-sur-Mer du 23 décembre 2020 au 6 janvier 2021 inclus et aucune observation n'a été faite sur le registre. Le détail est sur le blog de l'ASA.

Le conseil a approuvé à l'unanimité le budget lors du conseil syndical du 10 avril 2021.

Avec sa réserve de plus de 440 000 €, votre ASA conserve un levier d'action pour assurer sa mission de défense contre la mer et répondre à des travaux d'urgence et des investissements complémentaires aux protections actuelles. Dans ce cadre, le comité de pilotage « Vivre avec la mer » est très attendu. Il en demeure pas moins que les travaux à venir nécessitent des fonds significatifs probablement plus de 110 000 € par an. Dans ce contexte le montant annuel de l'appel à taxe pourrait être hissé à 40 000 €.

6. Echange de la salle avec les élus.

Bruno QUESNEL maire de Montmartin-sur-Mer, Jean-René BINET, 4e vice-président chargé du Plan local d'urbanisme intercommunal et maire d'Hauteville-sur-Mer, Hervé GUILLE 15e vice-président chargé de l'eau et Louis Teyssier Conseiller délégué CMB ont répondu aux questions de la salle. Ces questions concernaient principalement la digue des Garennes et la porte à flots.

Après avoir reconnu les retards sur le PAPI et donc sur la réalisation de la digue des Garennes les élus de la CMB sont mobilisés pour voir les premiers travaux en 2024. Ils sont décidés à mettre du rythme. Des réunions régulières auront lieu avec les différents acteurs concernés et les services de l'état (Dreal, DDTM, Autorité environnementale). Ils donnent rendez-vous à la salle l'année prochaine. La première rencontre aura lieu le 1^{er} septembre 2021.

La séance se lève à 12 h30, et le Président donne son adresse mail contact.asa.vivreaveclamer@gmail.com et celle de la secrétaire de l'Asa secretariat.vivreaveclamer@orange.fr pour ceux et celles qui voudraient des renseignements complémentaires.